

# AVIS DE COURSE

## TYPE HABITABLES 2021-2024

### PRÉAMBULE

**Il est demandé à chaque équipage de déléguer sur une date du Challenge 2022/2023, un de ses équipiers pour aider à l'organisation avec le Comité de course (mise en place des bouées et assurer la sécurité).**

### PRÉVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITÉS

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## [CHALLENGE HABITABLE PATRICE DEVANNEAUX] [AUTOMNE/HIVER 2022/2023] – [CLUB NAUTIQUE DE PORNIC] – [GRADE 5 B]

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3. Les règlements fédéraux

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au CNP.
- 2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <[www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com)>.

### 3. COMMUNICATION

- 3.1. Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'épreuve est ouverte à :
  - Tous les bateaux de la **Classe J 80**, aux bateaux du système à handicap **Osiris** Habitable et **M2K**.
  - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [basique] de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

#### 4.2. Documents exigibles à l'inscription :

- Pour **chaque concurrent majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile
  - Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour **chaque concurrent mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - Licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - Licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Une **autorisation parentale** pour tout concurrent mineur.
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - L'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

#### 4.3. Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [<infos@cnpornic.com>](mailto:infos@cnpornic.com).

- Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [<www.cnpornic.com>](http://www.cnpornic.com).
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **la veille à midi.**

#### 5. DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

- 150 € pour le Challenge complet 2022/2023
- 40 € pour une date du Challenge 2022/2023.

#### 6. PROGRAMME

Confirmation d'inscription : **Au plus tard, la veille de la régata à midi, par téléphone ou par mail.**

- Préciser la composition de l'équipage et s'assurer que chaque équipier possède une licence (Club ou temporaire).
- Jours de course :
  - Voir les dates de régata du Challenge 2022/2023 sur [www.cnpornic.com](http://www.cnpornic.com)
- Nombre de courses :
  - Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- **Pour les régates organisées uniquement sur le dimanche : clôture des inscriptions le samedi à 12 heures (la veille).**
  - 9h30 : Point Course
  - 10h30 : signal d'avertissement de la première course du jour
  
- **Pour les régates organisées sur 2 jours : clôture des inscriptions le samedi à 12 heures.**
  - Le samedi :
    - 13h 30 : Point course
    - 14h30 : signal d'avertissement de la première course du jour
  - Le dimanche :
    - 10h30 : signal d'avertissement de la première course du jour
    - L'heure du signal d'avertissement [de la première course est prévue à <10h30>.
    - Aucun signal d'avertissement ne sera fait après <16 heures>.

## 7. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge> <de rating> valide.

## 8. LES PARCOURS

8.1. Voir le panneau d'affichage officiel.

## 9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1. Pour la ou les classes <J80 / OSIRIS / M2K>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 10. CLASSEMENT

10.1.1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout

concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **12. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « **La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** »

En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **13. PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : <[voir IC](#)>.

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

**Club Nautique de Pornic**

**Base de la Noeveillard**

**44210 PORNIC**

**[infos@cnpornic.com](mailto:infos@cnpornic.com)**

**02.40.82.34.72**

